

RÉSOLUTION 21/XXIII

Système électronique de documentation des captures de *Dissostichus* spp.

Espèces	légine
Zones	toutes
Saisons	toutes
Engins	tous

La Commission,

Notant la réussite de la mise en oeuvre du Système électronique de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (E-SDC) pendant la période d'intersession,

Souhaitant s'assurer que les documents de capture de *Dissostichus* soient traités de la manière la plus efficace et la plus opportune,

Consciente de l'importance d'appliquer les meilleurs moyens technologiques pour s'assurer que le système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (SDC) soit protégé, entre autres, contre toute activité frauduleuse éventuelle,

Notant que, bien que les documents de capture de *Dissostichus* spp. sur papier soient retenus jusqu'à nouvel ordre, certaines Parties contractantes se convertissent d'ores et déjà aux systèmes électroniques,

1. Conseille vivement aux Parties contractantes et aux Parties non contractantes prenant part au SDC d'adopter le E-SDC le plus rapidement possible.
2. Demande au secrétariat de compiler des informations relatives à la mise en oeuvre du Système électronique de documentation des captures et d'en rendre compte de manière à ce que l'efficacité du E-SDC puisse être examinée à la prochaine réunion de la Commission.